

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 du Comité permanent du commerce international

Que le gouvernement du Canada s'assure que la stratégie nationale des transports réponde de manière satisfaisante aux besoins en ce qui concerne : la résilience des chaînes d'approvisionnement et la capacité de transporter des marchandises dans des conteneurs ferroviaires de façon économique et rapide. Pour déterminer les priorités de la stratégie à cet égard, le gouvernement devrait consulter les acteurs concernés lors de l'élaboration de mesures et de politiques visant à atteindre les objectifs suivants :

- **maintenir et améliorer les infrastructures de transport commercial, en portant une attention particulière à la disponibilité de fonds fédéraux suffisants ainsi qu'aux exigences et à la longueur des processus d'approbation réglementaire de projets par le fédéral; et**
- **faciliter la déclaration et la collecte d'informations et de données concernant les conteneurs ferroviaires, et leur transmission en temps voulu aux intervenants concernés d'une manière qui les rend facilement accessibles.**

Réponse du gouvernement

Le gouvernement tient compte de cette recommandation et les mesures requises sont en cours.

Cette recommandation mentionne une "stratégie nationale des transports", toutefois, reconnaissant le rôle que le gouvernement du Canada peut jouer dans la gestion de la nature complexe et multi-juridictionnelle de la gestion des chaînes d'approvisionnement du Canada, le gouvernement s'est engagé à développer la Stratégie nationale en matière de chaîne d'approvisionnement du Canada (la Stratégie), tel que mentionné dans le Budget 2023. Cette stratégie de la chaîne d'approvisionnement soutiendra et complétera les plans commerciaux existants formulés par le gouvernement fédéral, ainsi que les politiques commerciales des provinces et territoires (PTs) et s'appuiera sur les recommandations du groupe de travail sur la chaîne d'approvisionnement nationale tout en y répondant, le groupe ayant également recommandé au gouvernement "d'élaborer, de mettre en œuvre et de renouveler régulièrement une stratégie de la chaîne d'approvisionnement des transports à long terme et à l'épreuve du temps (de 30 à 50 ans)".

En collaboration avec nos partenaires dans l'ensemble de nos chaînes d'approvisionnement des transports, le gouvernement demeure déterminé à publier une Stratégie nationale en matière de chaîne d'approvisionnement, laquelle s'appuiera sur les mesures annoncées à ce jour qui aident à renforcer la résilience et l'efficacité de nos chaînes d'approvisionnement des transports.

Une solide collaboration sera essentielle à la mise en œuvre de la Stratégie. Comme la prospérité économique de notre pays et la qualité de vie des Canadiennes et Canadiens

dépendent fortement du rendement de notre système de transport et de nos chaînes d'approvisionnement, le gouvernement s'engage à améliorer la collaboration avec l'industrie, les peuples autochtones, les PTs et d'autres partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour améliorer l'échange de données et d'information, la planification et la prise de décisions, notamment par l'établissement d'un bureau des chaînes d'approvisionnement des transports (BCAT).

Le Canada a créé le Groupe de travail, composé de dirigeantes et de dirigeants de l'industrie, dont le mandat consistait à élaborer des conseils indépendants fondés sur de vastes consultations menées auprès de l'industrie, d'associations et de spécialistes. Le Groupe de travail a examiné les principaux facteurs qui exercent une pression sur la chaîne d'approvisionnement et a formulé des recommandations concernant les mesures à prendre à court et à long terme pour renforcer l'efficacité, la fluidité et la résilience de l'infrastructure de transport, ainsi que la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement du Canada. Le 6 octobre 2022, le Groupe de travail a publié son rapport final, qui contenait au total 21 recommandations à mettre en œuvre immédiatement et à long terme. Comme il est souligné dans l'Énoncé économique de l'automne 2022, le gouvernement a pris des mesures immédiates qui cadrent avec les conclusions du Groupe de travail, notamment :

- Faire progresser les engagements pris dans le cadre du budget de 2022, soit d'investir dans les infrastructures de transport essentielles, de soutenir la numérisation des chaînes d'approvisionnement axée sur l'industrie et de rendre les chaînes d'approvisionnement plus concurrentielles en continuant de réduire les formalités administratives inutiles;
- Lancer un examen de la réglementation des chaînes d'approvisionnement pour envisager d'autres changements réglementaires qui pourraient améliorer l'efficacité et la résilience des chaînes d'approvisionnement du Canada;
- Moderniser les pratiques d'inspection des marchandises et du dédouanement;
- Simplifier les politiques opérationnelles et les pratiques réglementaires qui ont une incidence sur la circulation des marchandises par nos portes d'entrée internationales;
- Étudier des façons de renforcer la protection et les recours pour les expéditeurs et les fournisseurs de services compte tenu des perturbations de service;
- Améliorer la déclaration et la surveillance des données.

De plus, le gouvernement a proposé des modifications législatives visant à réduire la congestion et à renforcer nos portes d'entrée commerciales stratégiques en mettant à jour la façon dont les ports du Canada sont gérés et exploités dans le cadre du projet de loi C-33, *Loi visant à renforcer le réseau portuaire et la sécurité ferroviaire au Canada* présenté le 17 novembre 2022. Cette loi vise, entre autres initiatives, à améliorer le débit dans les ports du Canada en élargissant le mandat des administrations portuaires canadiennes en matière de gestion du trafic à l'appui de l'efficacité et de la résilience des portes d'entrée. Le projet de loi prévoit notamment l'établissement d'un pouvoir de réglementation relatif à la gestion du trafic en vertu duquel les administrations portuaires pourraient mettre en place des pratiques et des systèmes, notamment en ce qui concerne les mouillages et la gestion des navires ainsi que

l'échange de données à l'appui de leur rôle de facilitateurs de la fluidité de la chaîne d'approvisionnement. La loi permettra également l'aménagement de terminaux intérieurs qui amélioreront le débit de la porte d'entrée et réduiront la congestion. Le gouvernement aurait ainsi une meilleure compréhension des ports et de leurs activités afin de soutenir la fluidité de la chaîne d'approvisionnement grâce à la prise de décisions éclairées.

Le gouvernement continue de prendre des mesures ciblées pour renforcer les chaînes d'approvisionnement des transports du Canada et pour accroître notre capacité économique tout en favorisant l'expansion de nos entreprises sur les marchés mondiaux. Ces mesures comprennent les suivantes, qui ont été annoncées dans le budget de 2023 :

- Allouer 27,2 millions (M) de dollars à Transports Canada (TC) pour établir un BCAT qui travaillera avec l'industrie et d'autres ordres de gouvernement pour intervenir lors de perturbations et mieux coordonner les mesures visant à renforcer la capacité, l'efficacité et la fiabilité de l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement des transports du Canada;
- Collaborer avec l'industrie, les provinces, les territoires (PTs) et les peuples autochtones à l'élaboration d'une feuille de route à long terme pour l'infrastructure de transport du Canada afin de mieux planifier et coordonner les investissements nécessaires pour soutenir la croissance commerciale future;
- Allouer 25 M de dollars à Transport Canada (TC) afin qu'il collabore avec Statistique Canada à l'élaboration de données sur les chaînes d'approvisionnement des transports qui aideront à réduire la congestion, à rendre nos chaînes d'approvisionnement plus efficaces et à éclairer la planification future de l'infrastructure;
- Apporter des modifications à la *Loi sur les transports au Canada* afin de donner au ministre des Transports le pouvoir d'obliger les expéditeurs qui utilisent des services de transport sous réglementation fédérale à communiquer des données et afin de prolonger temporairement, dans le cadre d'un projet pilote, la limite d'interconnexion dans les provinces des Prairies pour renforcer la concurrence ferroviaire; et
- Lancer un examen de la *Loi dérogatoire de 1987 sur les conférences maritimes* afin d'améliorer la concurrence maritime.

Le gouvernement réalise également d'importants investissements par l'entremise du Fonds national des corridors commerciaux (FNCC) pour aider à améliorer la fluidité et l'efficacité des chaînes d'approvisionnement des transports du Canada. Depuis 2017, le gouvernement a annoncé dans le cadre du FNCC jusqu'à 4,7 milliards (G) de dollars pour plus de 120 projets sur les chaînes d'approvisionnement des transports partout au pays, portant notamment sur des ponts, des routes, des aéroports, des chemins de fer et des ports, dans le but d'accroître la capacité des corridors commerciaux du Canada. Ces investissements démontrent l'engagement du gouvernement à travailler avec les intervenants de la chaîne d'approvisionnement à des projets d'infrastructure stratégique pour éliminer les goulots d'étranglement, les vulnérabilités et la congestion du transport le long des corridors commerciaux du Canada.

En ce qui concerne la nécessité de faciliter la déclaration et la collecte de renseignements et de données sur les conteneurs ferroviaires, ainsi que leur communication en temps opportun aux intervenants pertinents de manière accessible, les investissements prévus dans le budget de 2022 permettront à Transports Canada (TC) d'accroître le rendement de la chaîne d'approvisionnement en améliorant la disponibilité de l'information. Ce financement permettra au gouvernement de tirer parti de nouveaux partenariats avec des chercheurs et chercheuses universitaires de premier plan pour développer l'expertise canadienne en matière de logistique et d'analyse de la chaîne d'approvisionnement afin de générer des renseignements, et d'exploiter de nouvelles données à jour pour élaborer des analyses prédictives en tirant parti des outils d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle, de la cartographie dynamique et des capacités géospatiales. Ces outils seront utilisés pour améliorer la prise de décisions à l'égard des enjeux qui se dessinent et fournir des conseils continus sur les défis, les activités principales et les occasions liés à la logistique des transports au Canada en vue de réduire les vulnérabilités et d'améliorer la résilience globale du réseau.

De plus, TC a récemment terminé la construction d'un réseau national comportant plus de 120 sites qui recueillent des données en temps quasi réel sur les caractéristiques des trains le long des grands corridors ferroviaires au moyen d'une caméra à la fine pointe de la technologie et de l'intelligence artificielle. Conformément au contrat de 1,8 M de dollars sur cinq ans attribués à la société RailState LLC en novembre 2021, TC a construit une plateforme de données numériques externe qui donne un accès quotidien aux renseignements suivants :

- Nombre et modèle de trains uniques traversant chaque site dans chaque direction;
- Nombre et taille des conteneurs d'expédition dans la composition du train;
- Nombre et type de wagons en vrac dans la composition du train;
- Fréquence des wagons transportant des marchandises dangereuses dans la composition du train;
- Vitesse du train (à la fois sur le site et entre les sites).

En outre, comme cette nouvelle plateforme commerciale recueille des données qui ne sont pas visées par le *Règlement sur les renseignements relatifs au transport* du Ministère, elle vient accroître l'étendue des mesures de rendement qu'il est possible de déclarer pour l'ensemble du système, et faciliter un meilleur accès à des renseignements détaillés sur le rendement de la chaîne d'approvisionnement pour tous les participants à la chaîne d'approvisionnement selon un modèle d'abonnement. La plateforme de caméras RailState devrait devenir un élément essentiel de l'infrastructure numérique pour mesurer le rendement de la chaîne d'approvisionnement ferroviaire dans les années à venir.

Recommandation 2 du Comité permanent du commerce international

Que le gouvernement du Canada examine, en temps opportun, les recommandations contenues dans le rapport final du Groupe de travail, particulièrement celles concernant la main-d'œuvre, ainsi que d'autres propositions visant à remédier aux pénuries de travailleurs dans le secteur du transport ferroviaire de marchandises.

Réponse du gouvernement

Le gouvernement tient compte de cette recommandation et les mesures requises sont en cours.

Comme le souligne le budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à publier la Stratégie nationale en matière de chaîne d'approvisionnement (Stratégie) dans les prochains mois, laquelle sera éclairée par les recommandations du rapport final du Groupe de travail. La Stratégie s'appuiera sur la série de mesures annoncées par le gouvernement qui visent à renforcer les systèmes de transport et l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement du Canada.

Le gouvernement continuera de s'attaquer aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences à l'échelle du pays, notamment au moyen des volets d'immigration spécialisés pour combler les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur des transports. Bien que le gouvernement ne puisse pas appuyer toutes les recommandations formulées par le Groupe de travail au sujet de la main-d'œuvre, il reconnaît la nécessité de s'attaquer aux pénuries continues de main-d'œuvre et de compétences dans le secteur des transports. Plus précisément, la recommandation du Groupe de travail selon laquelle le ministre du Travail devrait « convoquer un conseil d'experts de toute urgence en vue d'élaborer un nouveau paradigme de relations de travail collaboratif qui permettrait de réduire le potentiel de lock-out, de grèves et de menaces de grèves qui mettent à risque le fonctionnement ou la fluidité de la chaîne d'approvisionnement nationale des transports » va à l'encontre de l'engagement ferme du gouvernement à l'égard de la négociation collective et du respect du droit de grève des Canadiennes et Canadiens, lequel est protégé par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le secteur des transports fait face à une pénurie de main-d'œuvre en raison de divers facteurs, notamment le vieillissement de la main-d'œuvre et l'insuffisance de la relève au pays. Les compagnies de chemin de fer sont particulièrement confrontées à des taux de postes vacants plus élevés que la moyenne historique, à des défis liés au maintien en poste après la formation et à des difficultés de recrutement dans les collectivités éloignées et rurales, surtout pour certaines professions spécialisées. La lutte contre les pénuries de main-d'œuvre et la création d'un effectif préparé pour l'avenir sont une responsabilité partagée entre l'industrie, tous les ordres de gouvernement et les établissements de formation et d'enseignement. Le gouvernement du Canada travaille au sein des ministères diverses et avec leurs partenaires en industrie pour harmoniser les programmes de formation et les efforts visant à relever les défis du marché du travail.

Le gouvernement répond actuellement à cette recommandation par le biais de politiques et de programmes existants dans de nombreux ministères fédéraux, dont les suivants :

- Par l'entremise du Service fédéral de médiation et de conciliation (SFMC), le gouvernement fournit des services de règlement des différends et d'aide au développement relationnel aux employeurs et aux syndicats assujettis au *Code canadien du travail* (Code), y compris ceux qui œuvrent dans les secteurs du transport ferroviaire

et maritime. Les services et le soutien fournis par le SFMC ont manifestement fait leurs preuves (p. ex. 96 pourcent de tous les cas renvoyés au SFMC en 2022-2023 avaient été réglés sans arrêt de travail).

Un certain nombre de politiques et de programmes importants sont mis en œuvre par l'Emploi et du Développement social Canada (EDSC) :

- Au Canada, l'essentiel de l'investissement en matière de formation se fait par la voie de transferts d'EDSC aux provinces et territoires (PTs) dans le cadre d'ententes bilatérales sur le marché du travail. Chaque année, le gouvernement fédéral investit environ 3G de dollars pour permettre aux individus et aux employeurs d'obtenir une formation professionnelle et un soutien à l'emploi par le biais des Accords de développement du marché du travail et des Accords de développement de la main-d'œuvre, avec plus d'un million de formations et de soutiens à l'emploi chaque année. Bien que le gouvernement fédéral fournisse des fonds et définisse des paramètres dans le cadre de ces accords, les décisions concernant la conception et la mise en œuvre des programmes et des services relatifs au marché du travail relèvent de la responsabilité des PTs. Le budget de 2023 propose d'investir 625M de dollars supplémentaires en 2023-2024 dans ces ententes pour s'assurer que les Canadiennes et Canadiens continuent d'avoir accès aux soutiens dont ils ont besoin pour obtenir leur prochain emploi.
- EDSC dispose également d'un solide ensemble de programmes qui aident toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à participer et à s'épanouir dans un marché du travail en évolution rapide, y compris le Programme de stages pratiques pour étudiants, le Programme Compétences pour réussir, le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones, le Fonds pour les compétences et les partenariats, et le programme pilote de préparation des femmes à l'emploi d'une durée de deux ans. Ces programmes, entre autres, peuvent également contribuer à atténuer les pénuries dans le secteur des transports en appuyant la formation des groupes sous-représentés dans la population active.
- De plus, le Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle d'EDSC finance des projets visant à soutenir les chefs d'entreprise et les travailleuses et travailleurs dans des secteurs économiques de première importance, y compris le transport, en élaborant et en mettant en œuvre des solutions pour la main-d'œuvre (p. ex. formation, recrutement et maintien en poste, embauche inclusive, etc.) pour répondre aux besoins actuels et émergents de la main-d'œuvre. Le Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle d'EDSC a soutenu deux projets liés au transport (jusqu'à 46M de dollars en financement à Trucking HR Canada, et jusqu'à 39M de dollars au Conseil canadien de l'aviation et de l'aérospatiale) afin d'aider les employeurs à recruter et à maintenir en poste des travailleurs dans des professions indispensables dans ces secteurs du transport.
- En complément de ces efforts, le Centre des Compétences futures, un centre indépendant d'innovation et de recherche appliquée financé par le EDSC, continue d'aider les organisations de tout le Canada à relever les défis actuels et futurs du marché

du travail (c'est-à-dire les pénuries de main-d'œuvre et l'inadéquation croissante entre les compétences et les emplois, respectivement). Le Centre a financé des projets consacrés au recyclage et à l'amélioration des compétences des demandeurs d'emploi afin de répondre à l'évolution des exigences du marché du travail dans un certain nombre de secteurs clés. Cela a permis à de nouveaux arrivants diversifiés d'entrer sur le marché du travail, en particulier ceux qui appartiennent à des groupes défavorisés.

- Le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers (PRTCE) du EDSC soutient l'intégration des nouveaux arrivants qualifiés sur le marché du travail en finançant les provinces et territoires, les autorités réglementaires et les organisations afin d'améliorer les processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers. Pour ce faire, il finance des projets qui rendent le système de reconnaissance des titres de compétences plus rapide et plus efficace. Le PRTCE soutient également les nouveaux arrivants qualifiés au moyen de prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers et de mesures d'aide à l'emploi (par exemple, placements professionnels, subventions salariales, mentorat).

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) joue également un rôle important dans le soutien de la main-d'œuvre du secteur des transports au Canada. Parmi les travaux essentiels réalisés par l'intermédiaire d'IRCC, il y a notamment :

- L'Entrée express, un système de gestion des applications pour les personnes qui cherchent à immigrer de façon permanente dans le cadre du Programme des travailleurs qualifiés, du Programme des travailleurs de métiers spécialisés, la catégorie de l'expérience canadienne et une portion du Programme des candidats des provinces.
- Dans le cadre du Programme d'établissement, IRCC finance des organismes tiers pour offrir une vaste gamme de services liés à l'emploi aux nouvelles arrivantes et aux nouveaux arrivants au Canada, notamment de l'information et un appui à l'intégration du marché du travail, y compris dans des secteurs prioritaires comme le secteur des transports.

Enfin, le portail d'emploi et de carrière dans les transports de TC, lancé en avril 2022, contribue à faire connaître les possibilités d'emploi et à encourager les individus à choisir une carrière dans le secteur.

Les projets qui précèdent favoriseront une main-d'œuvre diversifiée et inclusive en soutenant les personnes et les groupes sous-représentés et en offrant directement aux particuliers des mesures de soutien globales comme le transport, l'hébergement et/ou les frais de garde d'enfants afin de réduire les obstacles qui les empêcheraient autrement de participer aux projets et au secteur.

La lutte contre les pénuries de main-d'œuvre et la création d'un effectif préparé pour l'avenir sont une responsabilité partagée entre l'industrie, tous les ordres de gouvernement et les établissements de formation et d'éducation. Bon nombre des leviers stratégiques dans ce domaine sont détenus par de multiples ministères fédéraux (notamment EDSC, IRCC Ressources naturelles Canada (RNC), et Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISED), etc.), ainsi que par les PTs. L'industrie joue également un rôle important pour ce

qui est d'offrir des conditions de travail, des salaires et des avantages sociaux concurrentiels et de promouvoir les emplois dans ses secteurs.

C'est pourquoi, dans le cadre de la Stratégie, un effort continu sera nécessaire pour obtenir des résultats significatifs sur le plan des pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans le secteur des transports. À cet égard, des mesures supplémentaires seront élaborées pour combler les lacunes dans les programmes, mobiliser les nombreux intervenants et créer des solutions ciblées.